



Communiqué de presse

Mende, le 4 mars 2015

UNE NOUVELLE COMMUNE LOZÉRIENNE RECONNUE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté interministériel du 3 mars 2015 (publié au Journal Officiel du 4 mars 2015), une nouvelle commune Lozérienne, **Grandvals**, a été reconnue en état de catastrophe naturelle, pour les dommages causés par les **inondations et coulées de boue survenues le 8 septembre 2014**.

Pour les communes reconnues en situation de catastrophe naturelle, les sociétés d'assurance prennent en charge les dégâts causés par les inondations et les coulées de boues ainsi que leurs conséquences. Les victimes de dommages matériels disposent de **10 jours à compter de la date de publication de l'arrêté de catastrophe naturelle**, pour prendre contact avec leur assureur et lui remettre un état estimatif de leurs pertes.

Les personnes touchées par les inondations et coulées de boue susvisées sont invitées à se rapprocher de leur compagnie d'assurance. Elles peuvent également obtenir des informations pratiques sur le site :

<http://vosdroits.servicepublic.fr/particuliers/F3076.xhtml>

Ne sont pas reconnues en état de catastrophe naturelle les communes de :

- Saint-Andéol de Clerguemort pour les inondations et coulées de boue du 14 au 15 novembre 2014
- Le Pompidou pour les inondations et coulées de boue du 27 au 28 novembre 2014.